

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS46

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 49

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« maximum »

le mot :

« maximal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.